

Une équipe pluridisciplinaire

Pôle direction

- Direction Pôle Enfant
- Chef de service SESSAD
- Assistante de Direction

Pôle éducatif

- 4 éducateurs spécialisés

Pôle thérapeutique :

- Pédiopsychiatre
- Psychologue clinicien
- Psychomotricien
- Orthophoniste (libéral si poste non pourvu)

Pôle pédagogique :

- Enseignant spécialisé

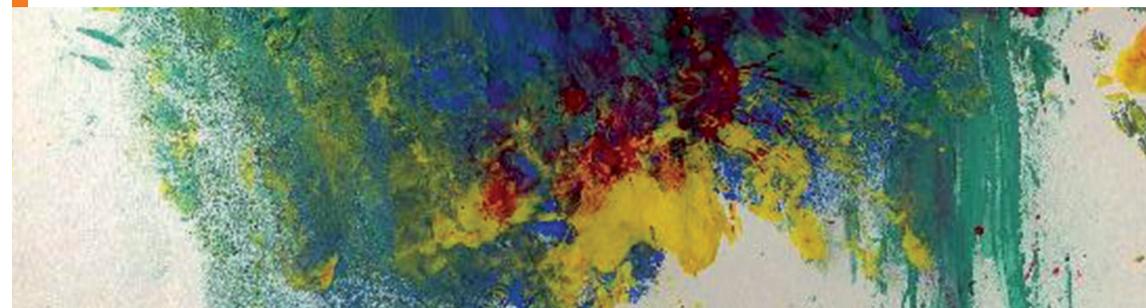
Horaires d'ouverture

du lundi au jeudi
de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00
vendredi
de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H00



Allée de la Cour d'Honneur - Quartier Valmy
51800 SAINTE MENEHOULD
Tél : 03 26 68 72 43 et 06 09 89 39 83
sessad@elan-argonnais.fr
www.elan-argonnais.fr

Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile



LE SESSAD A POUR MISSION PRINCIPALE LE MAINTIEN DU JEUNE DANS SON MILIEU SOCIAL, FAMILIAL, SCOLAIRE ET/OU PRÉ PROFESSIONNEL

Au travers de son action dite à « domicile », le SESSAD assure une cohérence, un lien entre toutes les personnes impliquées dans l'éducation du jeune : La famille, l'école, le collège, le lycée ou tout centre d'apprentissage et toutes autres personnes. La proximité est la spécificité et l'originalité de l'accompagnement SESSAD.



Notification MDPH

Qui la demande ?

La famille, l'école, mais aussi toute personne concernée par la situation du jeune.

A qui demander ?

Par saisie de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) qui siège au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MPDH) 50, avenue Patton 51000 Châlons en Champagne.

Intervention du SESSAD, comment ?

Avec un projet et un suivi personnalisé assortis d'une étroite collaboration avec la famille et les différents partenaires scolaires et/ou médico-sociaux, et de soins. L'accompagnement peut être individuel ou dans un cadre collectif dans tous les lieux de vie où le jeune manifeste un besoin (école, domicile, lieux de loisirs ...).

SESSAD pour qui ?

Jeunes âgés de 3 à 20 ans.

Agrément 25 places - Toutes déficiences

C'est-à-dire des jeunes présentant :

- Un retard, une incapacité ou faiblesse du développement intellectuel avec ou sans difficultés motrices et/ou langagières
- Un comportement perturbé ou non
- Des troubles du neurodéveloppement

Agrément 9 places - Troubles du comportement et de la conduite avec des capacités intellectuelles dites « normales » - DITEP *

C'est-à-dire des jeunes présentant :

- Un comportement perturbé (agitation, instabilité ou hyperactivité, difficultés d'adaptation à leur environnement)
- Difficultés dans la relation à l'Autre (famille, camarades,...)
- Et très souvent des difficultés scolaires / apprentissage

Le SESSAD a une spécificité pour les 16-20 ans, spécificité orientée plus particulièrement vers la préparation à la vie d'adulte avec comme objectifs :

- Poursuivre leur scolarité ou une formation en vue d'élaborer un projet pré professionnel (mise en stage, soutien à la compréhension des consignes, de la formation ...)
- Préparer leur vie adulte (citoyenneté, mesure de protection, vie à domicile ou en collectivité, développement de capacités relationnelles et affectives, mobilité..)

Les missions du SESSAD

- Évaluer les compétences sociales, affectives, scolaires et ou professionnelles.
- Soutenir et accompagner le jeune et sa famille, l'école.
- Restauration des liens sociaux, familiaux.
- Valoriser les compétences, restauration narcissique.
- Optimiser l'autonomie du jeune et de sa famille.
- Soutenir et favoriser la scolarisation du jeune en milieu ordinaire.
- Soutenir et favoriser l'intégration sociale et/ou professionnelle.
- Travailler en complémentarité avec tous les partenaires.
- Travailler et réfléchir en équipe pluridisciplinaire élargie.
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle



*Le SESSAD Elan Argonnais fait partie du Dispositif ITEP par conventionnement avec les structures voisines du territoire marnais dotées de SESSAD, d'internat, ou de semi internat.